



**Parc Nature  
de Pointe-aux-Outardes**

171 P☒ NP☐ DM8

Projet d'aménagement d'un accès à l'île  
René-Levasseur par Kruger (Scierie  
Manic) inc.

MRC Manicouagan 6211-05-009

Le 7 octobre 2002

Madame Claudette Journault  
Présidente de la Commission  
Bureau d'audience publique en environnement  
575, rue Saint-Amable, bur. 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

***Objet : Projet d'accès à l'île René-Levasseur***

---

Madame la Présidente,

Pour faire suite aux audiences publiques des 18 et 19 septembre dernier portant sur l'accès à l'île René-Levasseur, Parc Nature de Pointe-aux-Outardes désire vous soumettre sa position à l'égard du projet proposé par la compagnie Kruger.

Créé en 1986, Parc Nature de Pointe-aux-Outardes est un organisme sans but lucratif qui s'est donné pour mission de développer et de mettre en valeur les habitats fauniques afin que les générations futures puissent également bénéficier de cette richesse collective.

Tout d'abord, nous estimons que les audiences publiques sur ce projet d'accès devraient porter uniquement sur les installations proposées par la compagnie (rampes d'accès, barge et quais). En l'occurrence, nous recommandons que le débat sur la foresterie se tienne dans un forum provincial où tous les intervenants pourraient faire valoir leur point de vue. Étant donné que la majeure partie du débat a porté sur la foresterie, nous vous soumettons tout de même notre position à ce sujet.

Nous considérons que l'approche de la compagnie Kruger est une approche très positive pour la région. La table de concertation mise de l'avant ainsi que l'accessibilité à l'information nous permettent d'être constamment au fait des interventions de cette compagnie. Bien que notre organisme ne soit pas membre de la table de concertation, nous jugeons qu'elle est utile et qu'elle constitue un processus efficace.

4, rue Labrie  
C.P. 159  
Pointe-aux-Outardes  
(Québec) G0H 1M0

Tél. : (418) 567-4226  
Télec. : (418) 567-4221

<http://yes.virtuel.net/prpao/>  
[parcnat@globetrotter.net](mailto:parcnat@globetrotter.net)

.../2

Notre organisme s'intéresse au domaine de la foresterie au Québec. Pour nous, il serait intéressant de mieux connaître les habitats fauniques avant que des coupes forestières soient effectuées. L'Entente sur le caribou signée entre Kruger, la FAPAQ et le MRN est un pas significatif dans la bonne direction. Nous souhaiterions qu'il y ait davantage d'ententes de la sorte sur l'ensemble du territoire québécois. Ainsi, une meilleure connaissance des habitats fauniques permettrait aux compagnies forestières d'effectuer des coupes de façon à en limiter les impacts.

Par ailleurs, la compagnie a indiqué qu'elle effectuera des coupes en mosaïque sur l'ensemble de l'île René-Levasseur tout en protégeant la régénération forestière. Nous ne nous objectons pas aux coupes forestières, car nous croyons que certaines coupes peuvent maintenir ou améliorer la diversité biologique en amenant une nouvelle structure forestière. Nous en avons d'ailleurs été témoins au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes où des coupes visant à diversifier la forêt ont été effectuées. Parc Nature ne prétend pas être un spécialiste en la matière, cependant certains spécialistes se sont fait rassurants. En effet, madame Jacqueline Pelletier, représentante de la FAPAQ, a indiqué, lors des audiences, que « ça peut l'affecter (l'original) à très court terme, ponctuellement, mais à moyen terme, ça crée une régénération qui est favorable à cette espèce-là. »

Il est probable que les coupes puissent avoir des impacts à moyen terme sur d'autres espèces. Nous sommes cependant d'avis que les coupes proposées sont celles qui auront le moins d'impacts sur les habitats fauniques, puisqu'elles permettront de garder un couvert forestier et des zones de refuges fauniques.

Pour nous, Kruger a démontré un esprit d'ouverture en ce qui concerne les préoccupations régionales, et ce bien avant les consultations publiques. Dans le dossier de la protection des Monts Groulx, cette entreprise a pris en compte les préoccupations qui lui ont été adressées et a décidé de ne pas effectuer de coupe à cet endroit. De plus, en collaborant avec les différents ministères pour la création d'une nouvelle aire protégée sur l'île, annexée à la présente réserve écologique, les gens de Kruger nous ont démontré qu'ils étaient soucieux de l'environnement, ce qui nous apparaît rassurant.

En ce qui concerne le projet de rampes d'accès à l'île René-Levasseur, nous sommes d'avis que le projet a peu d'impact sur l'environnement. Nous voulons tout de même nous assurer que les études prévues par Kruger concernant la présence de frayères du touladi seront effectuées selon les pratiques reconnues. L'engagement de Kruger à compenser les pertes d'habitats potentiels nous paraît être satisfaisant et devra être mis en application le cas échéant.

Nous sommes également d'avis que le projet peut favoriser le développement récréotouristique de la région. Le chemin d'accès ainsi que le quai public proposés offrent un potentiel de développement très intéressant pour de nouvelles entreprises. De plus, la présence de Kruger ajoutera également un élément de sécurité (procédures d'urgences, lien satellite) sur le réservoir. À l'heure actuelle, en cas d'urgence, la seule façon d'intervenir est la voie aérienne, augmentant ainsi les délais d'intervention.

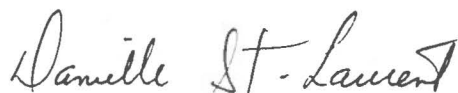
Nous sommes au fait que la compagnie Kruger participe déjà à des études fauniques via le Fonds pour les espèces nordiques. Toutefois, la recommandation de Parc Nature de Pointe-aux-Outardes est à l'effet que Kruger bonifie sa participation aux efforts de mise en valeur du milieu forestier en collaborant avec les différents partenaires régionaux.

En terminant, nous tenons à souligner que notre organisme prône et applique depuis longtemps le principe de développement durable des ressources. Il est important de réaliser que le concept de développement durable, ce n'est pas l'environnement d'un côté et l'économie de l'autre! C'est plutôt la recherche d'un juste équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Le projet de Kruger, autant l'accès à l'île René-Levasseur que les interventions forestières prévues sur l'île, tend vers une démarche de développement durable.

Pour toutes ces raisons, le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes est en faveur de la réalisation du projet d'accès à l'île René-Levasseur.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos sincères salutations.

La directrice générale,



Danielle St-Laurent